

C O N S E I L C O M M U N A U T A I R E
L U N D I 1 1 J A N V I E R 2 0 1 6
A 1 9 H 0 0

Le 11 janvier 2016, à 19 heures, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 4 janvier 2016 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

❧

Préambule à l'installation des nouveaux conseillers communautaires

- A l'occasion de l'entrée de Vélizy-Villacoublay en tant que nouvelle commune membre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au 1er janvier 2016, un nouvel accord local a été adopté, qui porte le nombre de délégués communautaires à 83 et qui fixe la nouvelle répartition des sièges au sein du Conseil communautaire comme suit :

- Bailly : 2 conseillers communautaires
- Bièvres : 2 conseillers communautaires
- Bois d'Arcy : 4 conseillers communautaires
- Bougival : 3 conseillers communautaires
- Buc : 2 conseillers communautaires
- Châteaufort : 1 conseiller communautaire
- Fontenay-le-Fleury : 4 conseillers communautaires
- Jouy-en-Josas : 3 conseillers communautaires
- La Celle-Saint-Cloud : 6 conseillers communautaires
- Le Chesnay : 9 conseillers communautaires
- Les Loges-en-Josas : 1 conseiller communautaire
- Noisy-le-Roi : 2 conseillers communautaires
- Rennemoulin : 1 conseiller communautaire
- Rocquencourt : 1 conseiller communautaire
- Saint-Cyr l'Ecole : 5 conseillers communautaires
- Toussus-le-Noble : 1 conseiller communautaire
- Vélizy-Villacoublay : 6 conseillers communautaires
- Versailles : 26 conseillers communautaires
- Viroflay : 4 conseillers communautaires

- En effet, le Code général des collectivités territoriales prévoit, par dérogation aux articles L. 5211-6 et L. 5211-6-1, qu'entre deux renouvellements généraux des conseils municipaux, en cas d'extension du périmètre d'un tel établissement par l'intégration d'une ou de plusieurs communes, il est procédé à la détermination du nombre et à la répartition des sièges de conseiller communautaire dans les conditions prévues à l'article L. 5211-6-1.

- La désignation des conseillers communautaires dans le cadre de ce nouvel accord local obéit aux règles suivantes :

Dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés en application du chapitre III du titre V du livre Ier du Code électoral.

Dans les communes de plus 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés en application titre IV du livre Ier du code électoral :

- a) Si le nombre de sièges attribués à la commune est supérieur ou égal au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les conseillers communautaires précédemment élus font partie du nouvel organe délibérant ; le cas échéant, les sièges supplémentaires sont pourvus par élection dans les conditions prévues au b ;

b) S'il n'a pas été procédé à l'élection de conseillers communautaires lors du précédent renouvellement général du conseil municipal ou s'il est nécessaire de pourvoir des sièges supplémentaires, les conseillers concernés sont élus par le conseil municipal parmi ses membres et, le cas échéant, parmi les conseillers d'arrondissement au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes ;

c) Si le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

Dans les communautés de communes et dans les communautés d'agglomération, pour l'application des b et c, lorsqu'une commune dispose d'un seul siège, la liste des candidats au siège de conseiller communautaire comporte deux noms. Le second candidat de la liste qui a été élu devient conseiller communautaire suppléant.

Le mandat des conseillers communautaires précédemment élus et non membres du nouvel organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre prend fin à compter de la date de la première réunion de ce nouvel organe délibérant.

A ce jour, la liste des 83 conseillers communautaires (qui ne sont pas tous désignés) s'établit comme suit :

• **Bailly**

M. Claude JAMATI
Mme Stéphanie BANCAL

• **Bièvres**

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER
M. Guy-Michel BEROCHE

• **Bois d'Arcy**

M. Philippe BÉNASSAYA
Mme Amélie GOLKA
M. XXXXXXXX (sera désigné en 2016 et installé lors du Conseil communautaire de mars)
M. Claude VUILLIET

• **Bougival**

M. Luc WATTELLE
Mme Nathalie JAQUEMET
M. Jean-Marie CLERMONT

• **Buc**

M. Jean-Marc LE RUDULIER
Mme Juliette ESPINOS

• **Châteaufort**

M. Patrice PANNETIER

• **Fontenay-le-Fleury**

M. Richard RIVAUD
Mme Pascale RENAUD
M. Alain SANSON
Mme Pascale CHARTON

• **Jouy-en-Josas**

M. Jacques BELLIER
Mme Frédérique KIBLER
M. Gilles CURTI

• **La Celle Saint-Cloud**

M. Olivier DELAPORTE
Mme Sylvie D'ESTEVE
M. Pierre SOUDRY
Mme Florence NAPOLY
M. XXXXXXXX (sera désigné en 2016 et installé lors du Conseil communautaire de mars)
Mme XXXXX (sera désignée en 2016 et installée lors du Conseil communautaire de mars)

• **Le Chesnay**

M. Philippe BRILLAULT
Mme Coralie BELMER
M. Richard DELEPIERRE
Mme Karin LE MENE
M. Michel CROUZAT
Mme Laurence DE PINS
M. Jean-Christophe LAPREE
Mme Violaine CHARPENTIER
M. Philippe DEVALLOIS

• **Les Loges-en-Josas**

Mme Caroline DOUCERAIN

• **Noisy-le-Roi**

M. Marc TOURELLE
Mme Géraldine LARDENNOIS

• **Rennemoulin**

M. Arnaud HOURDIN

• **Rocquencourt**

M. Jean-François PEUMERY

• **Saint-Cyr-l'Ecole**

M. Bernard DEBAIN
Mme Sonia BRAU
M. Frédéric BUONO-BLONDEL

Mme XXXXX (sera désignée en 2016 et installée lors du Conseil communautaire de mars)

M. Sébastien DURAND

• **Toussus-le-Noble**

M. Patrick CHARLES

Vélizy-Villacoublay

M. Pascal THEVENOT
M. Jean-Pierre CONRIE
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU
M. Bruno DREVON
Mme Magali LAMIR
M. Didier BLANCHARD

• **Versailles**

M. François de MAZIERES
Mme Marie BOELLE
M. Alain NOURISSIER
Mme Emmanuelle DE CREPY
M. Thierry VOITELLIER
Mme Corinne BEBIN
M. Michel BANCAL
Mme Magali ORDAS
M. François-Xavier BELLAMY
Mme Florence MELLOR
Mme Martine SCHMIT
M. Laurent DELAPORTE
Mme Béatrice RIGAUD-JURE
M. Erik LINQUIER
Mme Annick PERILLON
M. François LAMBERT
M. Jean-Marc FRESNEL
Mme Liliane HATTRY
M. Hervé FLEURY
Mme Christine de la FERTE
M. Olivier de la FAIRE
Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN
M. Philippe PAIN
M. François SIMEONI
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN
M. Benoît de SAINT SERVIN

• **Viroflay**

M. Olivier LEBRUN
Mme Jane-Marie HERMANN
M. Jean-Michel ISSAKIDIS
Mme Marie DENAISON

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

2016.01.01 : Détermination du nombre de vice-présidents et élection d'un nouveau vice-président.

Désignation d'un 15ème vice-président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- 1) conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, de fixer à 15 le nombre de vice-présidents ;
- 2) de désigner le 15^{ème} vice-président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc :
les résultats du vote étant les suivants :
 - votants (incluant les pouvoirs) : 76
 - abstentions : 1
 - suffrages exprimés : 75
 - majorité absolue : 38

et les candidats ayant obtenu les résultats suivants :

- M. Pascal Thévenot	74 voix
----------------------	---------

M. Pascal THEVENOT est désigné au scrutin public, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, 15^{ème} vice-président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc,

- 3) de décider que le Bureau communautaire sera alors composé du Président, des 15 vice-présidents élus par le Conseil communautaire et, dans la continuité de son ancienne composition, de 3 autres membres maires des communes de Toussus-le-Noble, Châteaufort et Rennemoulin.

~~**2016.01.02 : Projet de territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**~~

~~RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR~~

2016.01.03 : Commissions thématiques permanentes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC).

Désignation de membres supplémentaires représentant la commune de Vélizy-Villacoublay et remplacement de membres démissionnaires.

- 1) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à l'élection des membres des 8 commissions thématiques permanentes, conformément à l'article L. 2122-21 du Code général des collectivités territoriales ;
les résultats du vote étant les suivants :
 - votants (incluant les pouvoirs) : 76
 - suffrages exprimés : 76

Et les candidats ayant obtenu les résultats suivants :

Intitulé de la commission	Vélizy-Villacoublay	Jouy-en-Josas	Le Chesnay	Viroflay
finances, administration générale et personnel	M. Jean-Pierre Conrié 75 voix			M. Olivier Lebrun 75 voix
	M. Didier Blanchard 75 voix			
environnement	M. Damien Metzle 75 voix		Mme Violaine Charpentier 75 voix	
aménagement	M. Frédéric Hucheloup 75 voix			
déplacements	Mme Nathalie Brar-Chauveau 75 voix			
habitat et politique de la ville	Mme Magali Lamir 75 voix			
	M. Didier Blanchard 75 voix			

culture et sports	M. Bruno Drevon 75 voix			
développement économique	Mme Nathalie Brar-Chauveau 75 voix	M. Jean-Paul Rigal 75 voix		M. Jean-Michel Issakidis 75 voix
vidéo protection	M. Omid Bayani 75 voix			

de désigner, pour chacune des commissions thématiques permanentes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, les membres supplémentaires suivants :

Intitulé de la commission	Vélizy-Villacoublay	Jouy-en-Josas	Le Chesnay	Viroflay
finances, administration générale et personnel	M. Jean-Pierre CONRIE			M. Olivier LEBRUN
	M. Didier BLANCHARD			
environnement	M. Damien METZLE		Mme Violaine CHARPENTIER	
aménagement	M. Frédéric HUCHELOUP			
déplacements	Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU			
habitat et politique de la ville	Mme Magali LAMIR			
	M. Didier BLANCHARD			
culture et sports	M. Bruno DREVON			
développement économique	Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU	M. Jean-Paul RIGAL		M. Jean-Michel ISSAKIDIS
vidéo protection	M. Omid BAYANI			

2) de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation des représentants supplémentaires au sein de la Commission locale d'évaluation des transferts des charges, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;

les résultats du vote étant les suivants :

- votants (incluant les pouvoirs) : 76
- suffrages exprimés : 76

Et les candidats ayant obtenu les résultats suivants :

- pour la commune de Rocquencourt :

- Mme Francine BOBET	Délégué titulaire	75 voix
----------------------	-------------------	---------

- pour la commune de Vélizy-Villacoublay :

- M. Pascal THEVENOT	Délégué titulaire	75 voix
- M. Jean-Pierre CONRIE	Délégué suppléant	75 voix

de désigner les représentants supplémentaires de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges suivants :

COMMUNES	REPRÉSENTANTS TITULAIRES	REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS
Rocquencourt	Mme Francine BOBET	
Vélizy-Villacoublay	M. Pascal THEVENOT	M. Jean-Pierre CONRIE

2016.01.04 : Mission locale intercommunale de Versailles et Conseils d'administration des collèges publics de la commune de Vélizy-Villacoublay.

Désignation de représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- 1) conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation du représentant supplémentaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du 1er collège de la mission locale intercommunale de Versailles ;

les résultats du vote étant les suivants :

- votants (incluant les pouvoirs) : 76
- suffrages exprimés : 76

Et le(s) candidat(s) ayant obtenu les résultats suivants :

- Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU	76 voix
------------------------------	---------

de désigner Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU comme représentant supplémentaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du 1^{er} collège de la mission locale intercommunale de Versailles.

- 2) conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation des représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein des conseils d'administration des collèges situés sur le territoire de la commune de Vélizy-Villacoublay.

les résultats du vote étant les suivants :

- votants (incluant les pouvoirs) : 76
- suffrages exprimés : 76

Et le(s) candidat(s) ayant obtenu les résultats suivants :

- Pour le collège Maryse Bastié :

- Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU	Titulaire	76 voix
- M. Jean- Pierre CONRIE	Suppléant	76 voix

- Pour le collège Saint-Exupéry :

- Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU	Titulaire	76 voix
- M. Jean- Pierre CONRIE	Suppléant	76 voix

de désigner comme représentants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein des conseils d'administration des collèges situés sur le territoire de la commune de Vélizy-Villacoublay :

Nom du collège de Vélizy-Villacoublay	Titulaire	Suppléant
Maryse Bastié	Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU	M. Jean-Pierre CONRIE
Saint-Exupéry	Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU	M. Jean-Pierre CONRIE

2016.01.05 : Commission consultative de l'environnement (CCE) de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay.

Syndicats en charge de la gestion de l'eau, du traitement et de la destruction des déchets :

- Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) ;
- Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC) ;
- Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM).

Désignation des représentants supplémentaires de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc suite à l'entrée de la commune de Vélizy-Villacoublay et à la démission de M. Ludovic Jamet.

- 1) *de procéder au scrutin public à l'élection des nouveaux délégués titulaires et suppléants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) appelés à siéger au sein du comité syndical du Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF),*

les résultats du vote étant les suivants :

- votants (incluant les pouvoirs) : 75

- suffrages exprimés : 75

Et les candidats ayant obtenu les résultats suivants :

- pour la commune de Jouy-en-Josas :

<i>- M. Daniel VERMEIRE</i>	<i>Délégué titulaire</i>	<i>75 voix</i>
<i>- M. Jean-Marc BODIN</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>75 voix</i>

- pour la commune de Vélizy-Villacoublay :

<i>- M. Frédéric HUCHELOUP</i>	<i>Délégué titulaire</i>	<i>75 voix</i>
<i>- M. Bruno DREVON</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>75 voix</i>

de désigner les nouveaux délégués de la CAVGP pour siéger en tant que membres à voix délibérative au sein du comité syndical du SEDIF :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
JOUY-EN-JOSAS	M. Daniel VERMEIRE	M. Jean-Marc BODIN
VELIZY-VILLACOUBLAY	M. Frédéric HUCHELOUP	M. Bruno DREVON

- 2) *de procéder au scrutin public à l'élection des nouveaux délégués titulaires et suppléants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) appelés à siéger au sein du comité syndical du Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC) ;*

les résultats du vote étant les suivants :

- votants (incluant les pouvoirs) : 75

- suffrages exprimés : 75

Et le(s) candidat(s) ayant obtenu les résultats suivants :

<i>- M. Jean-Marc BODIN</i>	<i>Délégué titulaire</i>	<i>75 voix</i>
<i>- M. Daniel VERMEIRE</i>	<i>Délégué suppléant</i>	<i>75 voix</i>

de désigner en tant que membres à voix délibérative au sein du comité syndical du SMGSEVESC les nouveaux délégués de la CAVGP suivants :

COMMUNE	DÉLÉGUÉ TITULAIRE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT
JOUY-EN-JOSAS	M. Jean-Marc BODIN	M. Daniel VERMEIRE

- 3) de procéder au scrutin public à l'élection des nouveaux délégués titulaires et suppléants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) appelés à siéger au sein du comité syndical du syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) ;

les résultats du vote étant les suivants :

- votants (incluant les pouvoirs) : 75
- suffrages exprimés : 75

Et le(s) candidat(s) ayant obtenu les résultats suivants :

- pour la commune de Vélizy-Villacoublay :

- M. Frédéric HUCHELOUP	Délégué titulaire	75 voix
-------------------------	-------------------	---------

de désigner M. Frédéric HUCHELOUP, nouveau délégué de la CAVGP, pour siéger en tant que membre à voix délibérative au sein du comité syndical du SYCTOM.

- 4) de procéder au scrutin public à l'élection des nouveaux délégués titulaires et suppléants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) appelés à siéger au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay ;

les résultats du vote étant les suivants :

- votants (incluant les pouvoirs) : 75
- suffrages exprimés : 75

Et le(s) candidat(s) ayant obtenu les résultats suivants :

- pour la commune de Vélizy-Villacoublay :

- M. Bruno DREVON	Délégué titulaire	75 voix
- M. Jean-Pierre CONRIE	Délégué suppléant	75 voix

de désigner, pour siéger en tant que membres à voix délibérative au sein de la commission consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay, les nouveaux délégués de la CAVGP suivants :

DÉLÉGUÉ TITULAIRE	DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT
M. Bruno DREVON	M. Jean-Pierre CONRIE

2016.01.06 : Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay (EPAPS).

Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc appelés à siéger au conseil d'administration.

- 1) conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales et aux statuts de l'Etablissement public d'aménagement public Paris-Saclay (EPAPS), de procéder à l'élection au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, du représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein du Conseil d'administration de l'EPAPS ;

les résultats du vote étant les suivants :

- votants (incluant les pouvoirs) : 75
- abstentions : 1
- suffrages exprimés : 74

Et le(s) candidat(s) ayant obtenu les résultats suivants :

- M. François de MAZIERES	Délégué titulaire	74 voix
- M. Pascal THEVENOT	Délégué suppléant	74 voix

- 2) **de désigner M. François de MAZIERES pour siéger en tant que membre titulaire et M. Pascal THEVENOT pour siéger en tant que membre suppléant au sein du conseil d'administration de l'Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay (EPAPS).**

2016.01.07 : Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF).

Désignation d'un membre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour siéger à la commission consultative paritaire.

- 1) *conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de procéder, au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation du représentant des communes situées sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et membres du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France au sein de la commission consultative paritaire du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France ;*

les résultats du vote étant les suivants :

- votants (incluant les pouvoirs) : 75
- suffrages exprimés : 75

Et le(s) candidat(s) ayant obtenu les résultats suivants :

- M. François LAMBERT	75 voix
-----------------------	---------

- 2) **de désigner M. François LAMBERT pour siéger en tant que représentant des communes situées sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et membres du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France au sein de la commission consultative paritaire ayant notamment pour objet la réalisation d'un plan climat-air-énergie territorial.**

2016.01.08 : Dispositions relatives aux conditions d'exercice du mandat des élus. Indemnités de fonctions du Président, des vice-présidents et des conseillers communautaires.

- 1) *d'arrêter l'enveloppe indemnitaire globale sur la base des taux maxima prévus par la réglementation pour les fonctions de Président et de vice-président, soit respectivement 145% et 72,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice brut 1015 – majoré 821) ;*
- 2) *d'arrêter l'enveloppe indemnitaire des conseillers communautaires sur la base du taux maximum prévu par la réglementation, soit 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice brut 1015 – majoré 821) ;*
- 3) *de fixer, à compter du 11 janvier 2016, l'indemnité pour l'exercice des fonctions de président à 72,50% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en application des articles L.5211-12 et R.5216-1 du Code général des collectivités territoriales ;*
- 4) *de fixer, à compter du 11 janvier 2016, l'indemnité pour l'exercice des fonctions de vice-président à 36,25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en application des articles L.5211-12 et R.5216-1 du Code général des collectivités territoriales ;*
- 5) *de fixer, à compter du 11 janvier 2016, l'indemnité pour l'exercice des fonctions de conseiller communautaire à 3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en application des articles L.5216-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;*
- 6) *que les indemnités de fonctions seront payées mensuellement et suivront les augmentations des traitements de la fonction publique ;*
- 7) *qu'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil est annexé à la présente délibération.*

**2016.01.09 : Exercice budgétaire 2016.
Débat d'orientation budgétaire (DOB).**

- 1) *de prendre acte qu'un débat d'orientation budgétaire a eu lieu précédant le vote du budget de l'exercice 2016 de la CAVGP qui interviendra au Conseil communautaire du 8 mars 2016 ;*
- 2) *d'approuver le rapport écrit sur les orientations budgétaires, les engagements pluri-annuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.*

**2016.01.10 : Exercice budgétaire 2016.
Ouverture anticipée des crédits d'investissement.
(annule et remplace la délibération n°2015-12-17 du
1^{er} décembre 2015)**

- 1) *d'abroger la délibération n°2015-12-17 du 1^{er} décembre 2015 ;*
- 2) *d'ouvrir de manière anticipée les crédits d'investissement au 1^{er} janvier 2016 dans les limites présentées ci-dessous :*

Chapitre/Opération chapitre	Libellé du chapitre	Ouverture anticipée du budget primitif 2016
20	Immobilisations incorporelles	30 000 €
21	Immobilisations corporelles	485 000 €
23	Immobilisations en cours	9 000 €
458109	Pôle Danse CRR Versailles	412 500 €
16	Emprunts et dettes (cautions)	7 000 €
		943 500 €

**2016.01.11 : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).
Définition de 5 zones de perception pour la communauté
d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

d'approuver la nouvelle définition des 5 zones de perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc suite à l'intégration de la commune de Vélizy-Villacoublay permettant de fixer des taux de TEOM distincts dans le cadre du lissage.

COMMUNES
Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Buc, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay, Versailles, Viroflay
Châteaufort
Bougival
La Celle Saint-Cloud
Le Chesnay

**2016.01.12 : Reversement de fiscalité de la communauté d'agglomération
de Versailles Grand Parc.
Attributions de compensation 2016.
Versement anticipé en 6 fois des attributions de
compensation aux communes et montant provisoire pour
Vélizy-Villacoublay.**

- 1) *de verser de façon anticipée et en six fois, en 2016, les attributions de compensation aux 19 communes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*
- 2) *d'autoriser le versement de 35 593 670 € à la commune de Vélizy-Villacoublay au titre de l'attribution de compensation provisoire 2016 selon les modalités définies à l'article 1 ci-dessus.*

**2016.01.13 : Association patrimoniale de la plaine de Versailles et du
plateau des Alluets.
Octroi d'une subvention de fonctionnement de la
communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

d'accorder une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 18 500 € à l'association patrimoniale de la plaine de Versailles et du plateau des Alluets dont l'objet est de promouvoir une agriculture de qualité.

2016.01.14 : Réalisation d'un agenda scolaire 2016/2017 sur la thématique de l'environnement.

Convention de coproduction entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, la ville de Buc, l'auteur de BD BATEM et l'inspection académique des Yvelines.

- 1) *d'approuver la convention relative à la coproduction du nouvel agenda scolaire 2016/2017 sur le thème de l'environnement ;*
- 2) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention quadripartite entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, la ville de Buc, l'auteur de bandes dessinés Batem et l'Inspection académique des Yvelines ainsi que tout document s'y rapportant.*

2016.01.15 : **Modification des statuts du Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) en vue de l'intégration de la commune de Chavenay.**

Avis de la communauté d'agglomération.

d'approuver la modification des statuts du Syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) suite à l'intégration de la commune de Chavenay.

2016.01.16 : **Partenariats pédagogiques et artistiques.**

Conventions de partenariat :

- **entre les Conservatoires à rayonnement régional de Versailles et de Paris**
 - **entre le Conservatoire à rayonnement régional de Versailles (CRR) et les sociétés d'Addario, Selmer et Vandoren.**
- 1) *d'adopter les termes des conventions de partenariat artistique et pédagogique entre :*
 - *la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) pour le compte du conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Versailles et la Ville de Paris pour le compte du conservatoire à rayonnement régional de Paris ;*
 - *la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le compte du conservatoire à rayonnement régional de Versailles et la société d'Addario ;*
 - *la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le compte du conservatoire à rayonnement régional de Versailles et la société Selmer ;*
 - *la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le compte du conservatoire à rayonnement régional de Versailles et la société Vandoren ;**Ces partenariats s'inscrivent dans le cadre de la saison artistique 2015-2016 ;*
 - 2) *d'autoriser le Président ou son représentant, à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes s'y rapportant.*

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le 13 janvier 2016.

Le Président

François de Mazieres
Député-Maire de Versailles Grand Parc



ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N°2016-01-08 DU 11 JANVIER 2016

Détermination de l'enveloppe indemnitaire mensuelle globale autorisée				
Bénéficiaires	Indemnités de fonction Taux maximal en % de l'IB 1015	Indemnités brutes mensuelles	Nombre de bénéficiaires	Indemnités mensuelles brutes cumulées
<u>Président</u>	145,00 %	5 512,13 €	1	5 512,13 €
<u>15 vice-présidents</u>	72,50 %	2 756,07 €	15	41 341,05 €
Enveloppe indemnitaire maximale mensuelle				46 853,18 €
Conseillers communautaires sans délégation - montant de l'enveloppe indemnitaire mensuelle maximale autorisée				
Bénéficiaires	Indemnités de fonction Taux maximal en % de l'IB 1015	Indemnité brute mensuelle	Nombre de bénéficiaires	Indemnités mensuelles brutes cumulées
<u>67 conseillers communautaires (hors enveloppe globale)</u>	6,00 %	228,09 €	67	15 282,03 €
Montants des indemnités brutes mensuelles allouées				
Bénéficiaires	Indemnités de fonction de base en % de l'IB 1015	Indemnités brutes mensuelles	Nombre de bénéficiaires	Indemnités mensuelles brutes cumulées
<u>Président</u>	72,50 %	2 756,07 €	1	2 756,07 €
<u>15 vice-présidents</u>	36,25 %	1 378,03 €	15	20 670,45 €
TOTAL				23 426,52 €
<u>67 conseillers communautaires (hors enveloppe globale)</u>	3,00 %	114,04	67	7640,68 €
TOTAL GLOBAL				31 067,20 €

N.B. : Valeur du point d'indice depuis le 1^{er} juillet 2010 : 4,63029 €.